

ENTRÉES EN VIGUEUR - ORDONNANCES

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NO OCA18-(C-4.1)-007

Cette ordonnance vise la mise aux normes de la réglementation et de la signalisation de stationnement aux abords de l'école Fernand-Gauthier - district de Rivière-des-Prairies

ORDONNANCE NO OCA18-(C-4.1)-008

Cette ordonnance vise le retrait de l'autorisation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées face au 12540, avenue Fernand-Gauthier sur une distance de 7 mètres vers le nord, à 64 mètres au nord du boulevard Perras – district de Rivière-des-Prairies

ORDONNANCES NO OCA18-(B-3)-001C, OCA18-(P-1)-001C, OCA18-(C-4.1)-004C, OCA18-(P-3)-001C, OCA18-(RCA09-Z01)-002C et OCA18-(17-079)-001C

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2018.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 10 juillet 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat